



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.230**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-27994- DE-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MANIFESTATION INTITULÉE 'MARCHÉ DES VILLES JUMELLES' ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION AIX JUMELAGES AU TITRE DES ANNÉES 2011, 2012 et 2013.

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

Excusés sans pouvoir :

M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Sécurité & Services aux Publics

Service Gestion de l'Espace Public
LG/96-88RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/06/13

RAPPORTEUR : M. Jules SUSINI**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ**Nomenclature** : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**OBJET** : EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MANIFESTATION INTITULÉE 'MARCHÉ DES VILLES JUMELLES' ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION AIX JUMELAGES AU TITRE DES ANNÉES 2011, 2012 et 2013. -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis quelques années et à l'occasion des festivités de Noël, l'association Aix-Jumelages, représentée par son Président, organise sur le Domaine Public, en partenariat avec la Ville d'Aix-en-Provence, une manifestation dénommée « Marché des Villes Jumelles ».

A ce titre, le service de la Gestion de l'Espace Public délivre à cette association, une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public ainsi qu'une facture correspondant au métrage occupé et à la durée de la manifestation, conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil Municipal.

L'objet de cette association est de resserrer les liens entre les nations européennes en permettant, aux citoyens des Villes Jumelles et partenaires, de se rencontrer autour de manifestations culturelles et de créer ainsi des liens étroits.

Compte tenu du contexte économique actuel et des valeurs véhiculées par cette association, de partage et de promotion des cultures du terroir européen, le Président de l'Association Aix Jumelages, sollicite l'exonération des redevances d'Occupation du Domaine Public au titre des années 2011, 2012 et 2013 composées comme suit :

État des redevances dues pour la manifestation intitulée « Marché des Villes Jumelles »

Manifestation « Marché des Villes Jumelles »	Année 2011	Année 2012	Propositions pour l'Année 2013
Durée	Du 25 novembre au 30 novembre (6 jours)	Du 28 novembre au 2 décembre (5 jours)	Du 4 décembre au 8 décembre (5 jours)
Lieu	Place Jeanne d'Arc	Place François Villon	Place François Villon
Surface	222 m ² occupés	259 m ² occupés	288 m ² demandés
Redevance	7 192,80 €	7 252 €	8 640 €

Au total, l'exonération demandée à la Ville s'élève à : 23 084,80 euros.

En l'espèce, cette manifestation destinée à resserrer les liens entre les nations européennes présente un intérêt public suffisant pour justifier une mise à disposition gratuite de l'espace public à l'occasion des festivités de Noël.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une exonération de la redevance pour l'Occupation du Domaine Public concernant la manifestation dénommée « Marché des Villes Jumelles » organisée par l'association Aix-Jumelages, au titre des années 2011, 2012 et 2013, pour un montant total de 23 084,80 euros.

2013.230 - EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MANIFESTATION INTITULÉE 'MARCHE DES VILLES JUMELLES' ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION AIX JUMELAGES AU TITRE DES ANNÉES 2011, 2012 et 2013.

Présents et représentés	: 47
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 5
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, Mme Michèle JONES, Mme Reine MERGER, Mme Catherine RIVET-JOLIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**